



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-19

## Optimisation de la combustion et de la propreté des moteurs Diesel

### **1. Secteur d'application**

Transport routier professionnel : véhicules de transport en commun de personnes de catégories M2 ou M3, véhicules de transport de marchandises de catégories N2 ou N3 et véhicules remorqués de catégories O3 et O4.

### **2. Dénomination**

Utilisation d'un auxiliaire pour optimiser la combustion et le maintien de la propreté des circuits d'alimentation, d'injection et des chambres de combustion des moteurs Diesel.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La solution de traitement a un gain de consommation de carburant validé par un programme d'essai réalisé sous contrôle UTAC-CERAM ou par un laboratoire agréé équivalent, selon un cycle de conduite « 60NERV » mis au point par l'INRETS ou équivalent. Ce gain (Y) est mesuré en pourcentage et est supérieur ou égal à 3 %.

La mise en œuvre de l'additif ne conduit pas à une augmentation des émissions polluantes (CO, HC, NOx et particules).

Le demandeur établit le montant des volumes d'auxiliaire de combustion utilisé annuellement.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

1 an.

### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

$$10\ 000 * (X / Z) * Y$$

Avec :

- X = volume de la solution de traitement utilisée annuellement (m<sup>3</sup>) ;
- Y = gain de consommation associé à l'utilisation de l'auxiliaire de combustion (%) ;
- Z = concentration de la solution de traitement utilisée figurant sur les bordereaux de livraison (nombre de litres de la solution de traitement / nombre de litres de gazole traités).